



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations d'animation rurale

Question écrite n° 40804

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la réduction des moyens attribués au réseau des foyers ruraux et associations d'animation et de développement en milieu rural (FNFR) qui est un des rares mouvements d'éducation populaire dont l'action est spécifiquement tournée vers les populations rurales. Le ministère de l'agriculture a annoncé récemment la suppression pour 2009 de l'intégralité du soutien habituel, 340 000 euros, au titre de « l'animation rurale ». S'ajoutent à cette amputation la révision à la baisse du soutien du ministère de la culture et de la communication et du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et la disparition du financement du fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) du ministère de l'agriculture. L'estimation de la baisse du soutien de la puissance publique en faveur de l'animation du réseau des foyers ruraux est de l'ordre de 500 000 euros. Le désengagement de l'État au cœur des territoires ruraux est sans précédent et la survie du mouvement des 3 000 associations est mise en question. La poursuite des actions de formation, de réflexion, de mutualisation et de valorisation des pratiques au sein du réseau devient incertaine. Le monde rural a besoin d'une politique de développement intégrée, s'appuyant sur l'ensemble de ses forces vives, et notamment sur le secteur associatif. Le Président de la République, lors de sa déclaration à Batz le 24 juillet 2008 aux acteurs de l'éducation populaire, a rendu un hommage appuyé aux foyers ruraux. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir favoriser le maintien des crédits alloués au réseau des foyers ruraux et des associations d'animation et de développement rural.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication entend favoriser l'inscription de politiques durables de démocratisation de la culture et de transmission des savoirs, en orientant l'action des structures et établissements qu'il soutient dans l'ensemble du champ culturel. L'élargissement du public est par ailleurs, pour ce réseau d'organismes répartis sur tout le territoire, un enjeu majeur. Le ministère développe également un dialogue interministériel nourri avec les ministères en charge de la ville, de la jeunesse, de l'éducation nationale, de l'intégration et de la justice, afin que les actions de l'État soient mises en cohérence et qu'elles intègrent fortement la dimension culturelle, dans une politique gouvernementale concertée. Cette politique interministérielle permet de dégager les domaines d'intervention prioritaires, de prendre en compte les expériences locales exemplaires, de favoriser la constitution de réseaux et de poursuivre la mobilisation des institutions culturelles, en liaison avec les collectivités territoriales. Elle articule son action en liaison avec les politiques conduites par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, afin que la dimension culturelle soit présente dans les contrats urbains de cohésion sociale. En ce qui concerne plus particulièrement les fédérations d'éducation populaire, onze d'entre elles, notamment la Fédération nationale des foyers ruraux, ont signé une convention triennale d'objectifs avec le ministère de la culture et de la communication. Ces conventions triennales permettent de soutenir financièrement les têtes de réseau et de développer des actions de formation et de sensibilisation à la culture. Elles se sont achevées à la fin de l'année 2008 et la tenue prochaine d'un conseil national culture et éducation populaire permettra de définir avec ces

féderations les nouveaux objectifs que nous fixerons ensemble pour une nouvelle convention 2009-2011. Enfin, cette année et dans le cadre de l'année européenne du dialogue interculturel, le ministère de la culture et de la communication soutiendra de nombreux projets associatifs ancrés sur les territoires et porteurs de projets culturels, au titre du dialogue interculturel et du « vivre ensemble ».

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40804

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 945

Réponse publiée le : 10 mars 2009, page 2304